

UNE AGRICULTURE LOCALE : POURQUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

L'agriculture va-t-elle disparaître du bassin de Thau ?

L'urbanisation galopante, le bétonnage des terres, les projets de zone prétendument éco-logistique, de TGV, etc. menacent les terres cultivables et les productions locales.

Le phénomène est national : chaque année, en France, ce sont 60 à 80 000 hectares de terres arables qui disparaissent...

Veut-on éliminer l'agriculture de proximité et consommer toujours plus de produits importés et transportés sur des milliers de kilomètres ?

La fin des énergies fossiles et la lutte contre la pollution et le gaspillage, vont induire l'impérieuse nécessité de relocaliser l'agriculture, notamment pour des raisons de sécurité alimentaire.

Tout le monde ne s'en aperçoit pas encore, mais c'est pourtant une réalité.

D'ailleurs, il existe déjà une demande forte de produits locaux de qualité.

Et dans notre pays de Thau, des associations de consommateurs, des commerçants... se plaignent de ne pouvoir s'approvisionner en fruits, légumes, viande... cultivés ou élevés ici même.

Il y a donc une place à faire, ou à refaire, pour une agriculture paysanne dans le pays de Thau : maraîchage, arboriculture fruitière, petit élevage...

Cela nous concerne tous.

« Initiatives citoyennes » a eu l'idée d'une journée d'animations et de réflexion sur ce thème, ouverte à tous et portée par les paysans et organismes intéressés. C'est ainsi que s'est créé, pour organiser cet événement du 2 avril à Poussan, un collectif comprenant des viticulteurs, des maraîchers, des associations de consommateurs et des militants du maintien d'une agriculture paysanne.

Espérons que cette initiative permettra de réaffirmer que Poussan a toujours une vocation agricole.

salle Jean Théron et ses abords

Face au Foyer des Campagnes



adresse

47 chemin du cimetière 34560 Poussan

tel 06 60 78 85 25

Liens utiles

[notre site](#)

[adresse électronique](#)

pour adhérer à l'association

rubrique du site : [nous contacter](#)

Sommaire

p. 1 *Editorial : Une agriculture locale, pour quoi ? pour qui ? Comment ?*

p. 2 & 3 *Nourrir Poussan*

P. 4 *Poussan ... laisse béton*

Agriculture et alimentation : quand voir plus loin, c'est viser plus près

Dans les temps anciens, la nourriture des villages reposait principalement sur les cultures vivrières pratiquées par les paysans des mêmes villages.

Ce modèle d'autonomie alimentaire locale semble aujourd'hui totalement désuet puisque toute l'alimentation se trouve au rayon du même nom dans l'hypermarché du coin approvisionné essentiellement par une agro-industrie mondialisée.

Mais les temps changent...



Des consommateurs, chaque jour plus nombreux, recherchent les aliments sains et de bonne qualité issus d'une agriculture paysanne tandis que des agriculteurs, également de plus en plus nombreux, se convertissent à ce type d'agriculture ou cherchent à s'y installer.

Du coup, les vertus nourricières de la terre redeviennent d'actualité et l'idée que toute friche agricole serait vouée au béton ou au bitume commence à perdre de son « bon sens ».

Pour illustrer les nouvelles perspectives ainsi ouvertes, cet article propose d'examiner les données et les conditions de réalisation du scénario futuriste (mais pas tant que ça) d'un retour à une large autonomie de la commune de Poussan en matière de production-consommation de produits de l'agriculture et de l'élevage.

Quelle est la superficie pour produire de la nourriture ?

La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC)* fournit un inventaire biophysique de l'occupation des sols d'où découle le tableau ci-contre de la répartition des 3000 hectares de la commune de Poussan en 1990 et en 2012 :

Ces données permettent une estimation des superficies utilisables :

pour l'agriculture : les **420 hectares** de terres cultivables et en herbe

(hors vignoble maintenu à sa superficie actuelle) ;

pour l'élevage : après réhabilitation, les **350 hectares** classés « pâturages » en 1990.

Combien de personnes pourraient être nourries ?

L'association « Terres de liens - Normandie » a conçu le « Convertisseur alimentaire »**, un logiciel qu'elle présente comme suit :

| Type d'occupation | 1990 | 2012 | variation 2012-1990 | interprétation |
|---|--------------|--------------|------------------------|--|
| Tissu urbain | 146 | 213 | 67 | croissance de l'habitat urbain de 50% |
| Extraction de matériaux | 25 | 43 | 18 | extension de la carrière |
| Vignobles | 1 195 | 677 | -518 | disparition de près de 50% du vignoble |
| Terres arables diverses | | 405 | 405 | terres libérées par la vigne |
| Prairies et autres STH* à usage agricole | | 19 | 19 | |
| Pelouses et pâturages naturels | 350 | | -350 | dégradation en garrigue |
| Végétation sclérophylle | 871 | 1 217 | 347 | extension des garrigues |
| Forêt et végétation arbustive en mutation | 403 | 385 | -18 | dégradation de boisements en garrigue |
| Marais intérieurs et lagunes littorales | 11 | 42 | 31 | |
| Total | 3 000 | 3 000 | | (*) STH : surface toujours en herbe |

[...] outil de calcul fondé sur notre consommation alimentaire actuelle [...] Il permet une estimation du nombre d'hectares que nous pouvons protéger en relocalisant notre consommation alimentaire, donc en installant un nombre conséquent de paysans et paysannes. [...]

* <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/li/2496/0/corine-land-cover.html>

** <http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/>

Appliqué aux 420 hectares estimés plus haut, le convertisseur produit les résultats ci-contre :

Ces productions permettraient l'alimentation de **5 800 habitants**, soit **2 300 familles**.

Tous ces nombres sont des ordres de grandeurs pour estimer la viabilité physique d'une organisation locale de la production-consommation de produits agricoles.

Dans le même esprit on s'intéresse ci-après à la viabilité économique d'une telle organisation.

Combien de paysans pourraient en vivre ?

Les dépenses annuelles de consommation des ménages méditerranéens pour les produits en cause se montent à 1 317 euros, répartis dans le tableau ci-contre* :

Pour 2300 familles, cette dépense se monte à 3 millions d'euros. Si tous les achats étaient effectués auprès des 85 producteurs locaux, ceux-ci réaliseraient un chiffre d'affaire annuel moyen de **35 300 euros**.

| | |
|-----------------|-----|
| pain | 500 |
| Légumes frais | 283 |
| Légumes secs | 6 |
| P. de terre | 75 |
| Fruit s frais | 173 |
| Œufs | 48 |
| Viande volaille | 168 |
| Viande porcine | 64 |

Encore un ordre de grandeur qui n'a rien de rédhibitoire pour poursuivre la construction d'un scénario « circuits courts ».

En effet, outre la possibilité d'un clientèle extérieure, les paysans locaux peuvent envisager de constituer ou fournir des filières locales de transformation de leurs productions : conserves, confitures, charcuterie, etc.

De façon plus impérative, une coopérative de commercialisation unique leur permettrait d'alléger considérablement leur charge de travail et de faciliter l'accès des consommateurs locaux à la totalité de la production locale.

| paysans | | Cultures | h a |
|----------------------------------|------------|------------------------|--------------|
| paysans boulangers céréaliers | 20 1 | céréales | 127 |
| maraîchers | 16 | légumes | 20 |
| | | légumes secs | 15 |
| | | pommes de terre | 6 |
| arboriculteurs | 3 | fruits | 29 |
| | | rotation (luzerne) | 223 |
| | 41 | cultures | 420 |
| éleveurs de volaille | 33 | poules pondeuses | 57 |
| | | poulets de chair | 172 |
| éleveurs de porcs | 11 | porcs | 260 |
| | 44 | petits élevages | 489 |
| éleveurs bovins | 20 | lait et viande | 626 |
| | 105 | Total | 1 535 |

A quelles conditions ?

Une fois établi qu'une large autonomie alimentaire de Poussan est plausible au regard des données bio-physiques et économiques, il reste à envisager les trois conditions politiques de sa réalisation.

appuis institutionnels

Le déploiement de 400 hectares de cultures vivrières et la réhabilitation des parcours exigent un soutien actif et constant de l'institution communale et, dans son sillage, des organisations agricoles. Il s'agit de réaliser les travaux de la viabilité des nouvelles exploitations, de concevoir et mettre en place des formations adaptées, de mobiliser des crédits de première installation, etc.

comportement des propriétaires fonciers

L'engagement de la commune dans une politique à long terme de redéploiement d'un agriculture vivrière contribuerait à réduire considérablement l'attentisme spéculatif. Ne nourrissant plus beaucoup d'espoir de réaliser de mirifiques plus values en vendant leurs terrains en friche au prix du terrain à bâtir, les propriétaires pourraient s'engager dans la signature de baux de ferme, voire de créer une association foncière agricole et pastorale pour garantir aux producteurs des droits pérennes d'accès au foncier.

comportement des consommateurs

La préférence pour les produits locaux doit devenir en comportement d'achat général et stable. Ceci implique l'acceptation de payer les produits à des prix rémunérateurs pour les paysans locaux même s'ils sont supérieurs à ceux de l'hypermarché. En contrepartie et en complément de cette fidélité, les consommateurs locaux pourraient participer à des assises annuelles où seraient débattus avec les producteurs tous les aspects (qualitatif, quantitatif et monétaire) d'ajustement de l'offre et de la demande .

Du scénario au projet

Ce qui précède est une vue de l'esprit (des auteurs). Si elle suscite l'intérêt des lecteurs, elle pourrait faire l'objet de débats publics, à commencer par une table ronde le 2 avril 2016. De ces débats pourrait naître un projet concret pour passer du rêve à la réalité...



*source : INSEE, Enquête Budget de famille 2011

Le développement de l'habitat urbain, le développement des infrastructures commerciales et industrielles se font le plus souvent par prélèvement de terres agricoles. En Languedoc-Roussillon près de 90 000 hectares de surface agricole utilisée ont disparu lors de la période 2001-2010 soit une perte de 9 % en 10 ans. Au cours des 60 dernières années (1950-2010) les superficies artificialisées sont passées de 3,6 % à 6,9 % de la superficie totale de la région. Cette artificialisation se fait en grande partie au détriment des très bons sols et concerne les principales productions régionales : les surfaces en vignes ont régressé de 20%, celles consacrées aux cultures fruitières de 18%, le maraîchage a perdu 25 % (source DREAL-LR).

Ce phénomène d'artificialisation de terres agricoles prend une ampleur démesurée à POUSSAN avec les projets de création du « parc écologistique » d'arrière port de Sète sur 76 ha, de la Zac Sainte Catherine sur 34 ha, du secteur de Pradès voué à une urbanisation future 4 ha. Cette tendance est d'ailleurs soulignée dans divers documents notamment dans le SCOT de THAU : « *L'artificialisation des terres s'est faite principalement au détriment des espaces agricoles* », ou dans le diagnostic territorial 2010 de l'Agenda 21 POUSSAN qui souligne que : le taux d'artificialisation est nettement supérieur à la moyenne française (Poussan 8.7 %, France 5.1 %, source DREAL LR) tout comme la perte des territoires agricoles. Les superficies artificialisées sont estimées à 248 ha. Si le projet de la Région se concrétise ce sont 353 ha qui seront artificialisés soit 11.77 % de la superficie totale et 3.5 % de terres agricoles qui disparaîtront.

Cette dynamique de consommation de terres agricoles est d'autant plus préoccupante qu'il s'agit d'une évolution irréversible : on ne peut concevoir, en effet, de remobiliser celles-ci dans le futur pour une production agricole. Avec le projet de création de la zone d'arrière-port, un bien essentiel pour développer une alimentation de proximité et un commerce de produits agricoles locaux est, de ce fait, consommé pour un intérêt dont l'utilité n'a jamais été prouvée.

Un autre aspect de l'artificialisation des sols est lié aux conséquences néfastes que ce phénomène produit sur l'environnement. Les eaux de ruissellement, issues du lessivage des surfaces urbanisées, sont reconnues comme source majeure de pollution de l'environnement. Elles entraînent dans les milieux environnants de nombreux polluants liés aux activités industrielles ou à la présence de complexes routiers ou autoroutiers proches : micropolluants inorganiques (plomb, zinc, cuivre, cadmium, etc...) ou organiques (hydrocarbures aromatiques polycycliques - HAP). La présence de certains de ces contaminants due à des activités anthropiques a été signalée dans les sédiments de l'étang de Thau, notamment dans la crique de l'Angle au débouché de la Vène.

Les retombées urbaines ou industrielles, qu'elles soient sèches ou humides, impactent tous les milieux environnants : les écosystèmes marins côtiers mais aussi les nappes phréatiques, l'atmosphère, les sols et les végétaux qu'ils supportent.

Enrayer cette tendance à l'artificialisation des sols sur POUSSAN est un défi que nous lançons. Cela ne peut se faire qu'avec votre mobilisation sur un sujet qui conditionne notre avenir et celui des générations futures.

**QUE FAIT-ON
POUSSER SUR
DU BETON ?**



Agriculture et alimentation : quand voir plus loin, c'est viser plus près !

Notre sécurité alimentaire, c'est de disposer d'une nourriture suffisante et saine. Cette sécurité est fragile. Rappelons-nous les années 1940, pas si lointaines : pénurie, marché noir, rationnement, malnutrition. Aujourd'hui, la menace demeure : conflit international, arrêt prolongé des transports, accident de grande ampleur, etc. Les rayons des grandes surfaces bientôt vides, puis les congélateurs particuliers ... Détresse dans les familles !

Une protection : l'agriculture familiale de proximité qui permet de nourrir le cercle familial et d'alimenter les marchés locaux, en opposition à l'agro-business de monoculture et d'exportation. Cela suppose une production paysanne, végétale et animale, à partir des savoir-faire anciens et des innovations écologiques récentes. Bien sûr, on ne pourra pas tout produire sur place, mais on produira au moins l'essentiel.

Atout complémentaire des circuits courts de production et transformation : réduire les transports polluants et préserver la richesse des sols par une agriculture biologique.

